

08.04.2020 - 16:40 Uhr

COVID 19 : Le marché de l'immobilier commercial est très affecté

Zurich (ots) -

430 millions de francs par mois - ce montant comprend le loyer des locaux commerciaux dont l'utilisation est interdite par les mesures de la Confédération pour lutter contre la pandémie (Ordonnance 2 COVID-19) de coronavirus. C'est ce qui ressort d'une étude du cabinet de conseil Wüest Partner, mandaté par le SVIT Suisse.

Les associations immobilières et de locataires sous la direction de la Confédération discutent actuellement des obligations de location des locaux commerciaux dont les activités sont interdites ou limitées par "l'Ordonnance 2 sur les mesures de lutte contre le Coronavirus (Ordonnance 2 COVID-19)". Parmi les nombreux secteurs concernés, le commerce de détail et la restauration sont également touchés.

L'Association suisse de l'économie immobilière, SVIT Suisse, a mandaté la société de conseil Wüest Partner pour une étude sur le volume des loyers concernés. Alors que les commerçants sont confrontés au problème des coûts de location permanents en l'absence de chiffre d'affaires, les propriétaires - fonds de pension, compagnies d'assurance, particuliers et de nombreux autres propriétaires - sont soumis à une certaine pression pour générer des revenus continus pour l'exploitation et l'amortissement des biens ainsi que des obligations de service, par exemple le paiement des pensions.

Le volume des revenus locatifs concernés est considérable: d'après ce document, le loyer des locaux à louer directement touchés par l'Ordonnance 2 COVID-19 s'élève à 430 millions de francs suisses par mois. Avec 220 millions de francs suisses, environ la moitié de ce montant est imputable au commerce de détail. Les loisirs et les services à la personne sont les domaines les plus touchés (90 % et 89 % de tous les loyers dus).

Chaque jour, le shutdown des secteurs concernés est compensé par 15 millions de francs suisses de loyers dus. Les calculs ne prennent pas en compte la compensation de l'espace utilisé par les propriétaires eux-mêmes.

Tableau

Secteurs concernés et volumes de location affecté.

Source : Wüest Partner / SVIT Suisse. Avril 2020.

 Méthode de calcul voir: www.svit.ch

Secteurs	Loyers des locaux commerciaux et de vente au détail (en millions de CHF par mois)	Part des salariés concernés (pondérée par les loyers commerciaux)	Loyers des locaux commerciaux et de vente au détail en millions de CHF par mois, ajusté avec la proportion de salarié directement concernés
----------	---	---	---

Total	1000	43%	430
Commerce de détail	320	69%	220
Gastronomie	80	73%	60
Santé	80	50%	40
Services personnels	30	89%	30
Logement	30	70%	20
Construction	30	21%	10
Commerce de gros	210	5%	10
Services économiques	30	40%	10
Formation Services	20	76%	10

sociaux	130	4%	10
Divertissement	10	90%	10
Industrie et			
agriculture	0	5%	0
Transports	10	4%	0
Services			
financiers	0	0%	0
Administration	0	0%	0

Contact:

SVIT Suisse

Marcel Hug, CEO SVIT Suisse

044 434 78 90 / marcel.hug@svit.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100059993/100845815> abgerufen werden.